

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 OCTOBRE 2021

Etaient présents : M. BRILLET Martial, Maire, Mme CHANTEBEL/GABORIAU Séverine, M. BRUAND Joël, adjoints, Mme AUDEBERT Catherine, M. BAUDOIN Lionel, M. BOUILLE Lionel, Mme Corinne CHAUVEAU, M. ORAIN Patrice.

Absent excusées : Mme DENIS BRUNET Coline, Mme LAMBERT Viviane

Absent : /

Secrétaire de séance : Madame AUDEBERT Catherine

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire soumet à approbation le compte-rendu du conseil-municipal du 2 septembre 2021.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

1) Délibération : Appel de fonds SIÉML

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est demandé, comme chaque année, un versement d'un fonds de concours au SIÉML pour les opérations de dépannages du réseau de l'éclairage public réalisées sur la période du 1er septembre 2020 au 31 août 2021.

VU l'article L. 5212-26 du CGCT,

VU le règlement financier du SIÉML approuvé en comité syndical du 17 décembre 2019,

ARTICLE 1

La collectivité de Carbay par délibération du Conseil en date de ce jour décide de verser un fonds

de concours de 75 % au profit du SIÉML pour les opérations suivantes :

n° opération	Collectivité	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant Fdc demandé	Date dépannage
EP056-20-22	Carbay	138,96 €	75%	104,22 €	04/11/2020
EP056-20-23	Carbay	289,51 €	75%	217,13 €	27/11/2020
EP056-20-24	Carbay	138,96 €	75%	104,22 €	16/12/2020

- Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés sur la période du 1er septembre 2020 au 31 août 2021
- montant de la dépense 567,43 € TTC
- taux du fonds de concours 75%
- montant du fonds de concours à verser au SIEMML **425,57 € TTC.**

Le versement sera effectué en UNE SEULE FOIS, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEMML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipal.

ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3

Le Président du SIEMML,

Monsieur le Maire de Carbay,

Le Comptable de la Collectivité de Carbay,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

- ✓ Votants : 8
- ✓ Avis favorables : 8
- ✓ Avis défavorables : 0
- ✓ Abstention : 0

2) Délibération : Décision modificative n °1 au budget 2021

Considérant la nécessité d'un ajustement budgétaire au vue des éléments présentés par la secrétaire de Mairie. Entendu l'exposé de Monsieur BRILLET Martial, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte la décision modificative n°1 au budget communal pour l'exercice 2021 telle que détaillée comme suit :

Désignation	diminution sur crédits ouverts	augmentation sur crédits ouverts
D 63512 : Taxe foncière	300,00€	
Dépenses de fonctionnement Chapitre 011 - Charges à caractère général	300,00€	
D 739211 : Attributions de compensation		300,00€
Dépenses de fonctionnement Chapitre 14 : Atténuations de produits		300,00€

- ✓ Votants : 8
- ✓ Avis favorables : 8
- ✓ Avis défavorables : 0
- ✓ Abstention : 0

3) Délibération : Tarif de location parcelle communale

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 2 juillet 2020, le conseil municipal a accordé une promesse de bail pour 9 ans à l'EARL des Cabris de Carbay. Ce bail concerne les parcelles cadastrées A-86 et A-92 d'une superficie totale de 21 445m².

Monsieur le Maire propose de rester sur les mêmes tarifs qui étaient pratiqués et d'appliquer l'indice annuel actualisé. Pour information, le montant de fermage 2020 pour ces 2 parcelles était de 247,79€ auquel s'ajoutait 22,82€ d'impôts fonciers.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, valide le fermage identique avec actualisation selon l'indice national des fermages pour le nouveau locataire.

- ✓ Votants : 8
- ✓ Avis favorables : 8
- ✓ Avis défavorables : 0
- ✓ Abstention : 0

4) Validation du projet de délibération pour congés spéciaux

Délibération fixant les autorisations d'absence au titre d'événements familiaux accordées aux agents de la collectivité de Carbay

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que les personnels des collectivités locales peuvent bénéficier d'autorisations spéciales d'absences dont le principe est posé par la loi du 13 juillet 1983. Ce texte prévoit l'octroi d'autorisations d'absences aux fonctionnaires territoriaux à l'occasion de certains événements familiaux mais n'en précise ni les cas ni la durée. En l'absence de décret d'application, les conditions d'octroi de ces autorisations sont fixées au niveau local et les autorités peuvent tenir compte des avantages pouvant être accordés aux fonctionnaires de l'Etat. Il appartient donc à l'organe délibérant de se prononcer, après avis du Comité Technique, sur la nature des autorisations d'absence accordées et sur le nombre de jours.

Monsieur le maire propose donc au conseil municipal de prévoir la possibilité d'accorder, sous réserve des nécessités liées au service, les autorisations d'absence pour les événements familiaux suivants :

Nature de l'événement	Nombre de jour
Mariage de l'agent	3
PACS de l'agent	3
Maladie grave / hospitalisation du conjoint	2
Décès du conjoint	5

Décès père ou mère de l'agent	3
Décès beau-père ou belle-mère de l'agent	1
Décès grand-père ou grand-mère de l'agent	1
<u>ENFANT de l'agent</u>	
Naissance ou adoption	3
Mariage	1
Maladie/hospitalisation par enfant – de 16 ans	3
Décès	5
Décès d'un petit-fils ou petite-fille	1
Décès d'un frère/sœur	2
Décès d'un beau-frère / belle-sœur	1
Décès du gendre ou belle-fille	1

Il est précisé que les jours accordés seront à prendre dans les 8 jours entourant l'événement, sauf pour les 3 jours accordés à l'occasion de la naissance d'un enfant qui pourront être consécutifs ou non et être inclus dans une période de 15 jours entourant la date de la naissance.

Pour tout événement un justificatif sera à fournir au secrétariat de mairie.

Les autres événements familiaux seront fixés ponctuellement à la discrétion du Maire.

Vu le projet de délibération proposée en mars 2021, puis modifié en juillet 2021

Vu l'avis n°R20211307-03 du Comité Technique rendu le 13 juillet 2021,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, valide l'octroi des jours pour les événements référencés ci-dessus.

- ✓ Votants : 8
- ✓ Avis favorables : 8
- ✓ Avis défavorables : 0
- ✓ Abstention : 0

5) Questions diverses

- **Éolien** : mise en place d'un plan d'action si réponse positive de la DGAC. La société Valéco espère un retour pour la fin de l'année.
- Devis **balayeuse** validé suite à la démo du 23 septembre dernier (3402€ TTC)
- **Infos du conseil** : reprise des mails ou via le site de la mairie ? Les élus proposent d'utiliser leur espace sur le site de la commune.

- Point sur les **emplacements de stationnements réservés** à mettre dans le nouveau PLUi : opération aménagement à l'emplacement de la parcelle cadastrée B-77 à côté de l'école, puis emplacement réservé à proximité du stade pour les parcelles cadastrées B-390 ; B-391 et B-393
- **Proposition de Catherine sur le stationnement actuel** : les quelques places devant l'école en dépose-minute. Le personnel de l'école pourrait se garer plus loin. Faire un courrier officiel de la mairie aux familles pour l'interdiction de se garer sur les zébras (dangerosité)
- **Boîte à livres** : proposition de mise en place au niveau de l'abri de bus
- Patrice : point sur la **réunion numérique** du 4 octobre : accompagnement aux usages numériques pour les agents, administrés, association. Création d'ateliers en fonction de la demande. Lien avec la bibliothèque ?
- **Info** : Racines d'un arbre privé qui abime la voirie, l'assurance a été questionnée, il est possible de recourir aux assurances. Une rencontre entre l'administré et les élus en charge de ce dossier aura lieu prochainement.
- **Info** : Signature acquéreurs du lot n°1 le 16 octobre.
- **Travaux de l'intérieur de la bibliothèque terminés**. Programmer la date pour le ré-aménagement de la bibliothèque. Nouvelle équipe de bénévoles : Dominique Baudoin, Morgane Guiheneux, Coline Denis-Brunet, Marion Brunet, Karen Chauve et Corinne Chauveau. Réouverture souhaitée pour après les vacances scolaires (le 8 novembre). Il reste les travaux d'accessibilité de la bibliothèque prévus courant novembre.
- **Info** : Subvention d'un montant de 4200€ accordée par la région pour la rénovation de la bibliothèque
- **Piscine** : cours de piscine programmés. Il avait été discuté que la mairie prendrait à sa charge le transport. Les entrées piscine auraient été payées par les parents. Facturation par l'APE et relance par la mairie ? A valider avec l'APE
- **Commission embellissement** : sécurité routière en lien avec l'école. Création d'un panneau pour mettre devant l'école, normes à respecter ? (Corinne Chauveau se met en lien avec la mairie de Nyoiseau qui auraient des panneaux faits « maison » en place)
- **Info** : Curage route de Soudan en cours.
- **Vice-Président de transports solidaires**. Actuellement 2 particuliers utilisent le service sur la commune. Bénévoles ? Message à faire passer par le club des aînés.

- **Pour info :** intervention du département à la prochaine réunion de conseil au sujet d'un aménagement dans le bourg sur la RD179 (9 novembre à 20h30).
- **Retour sur la journée bénévolat :** la peinture n'a pas pu se faire avec la météo mais un gros travail a été fait sur la partie voie verte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40
Fait à CARBAY, le 12 octobre 2021

La secrétaire de séance,
Catherine AUDEBERT

NOM – PRENOM	SIGNATURE
BRILLET Martial	
CHANTEBEL/ GABORIAU Séverine	
BRUAND Joël	
ORAIN Patrice	
LAMBERT Viviane	Excusée
CHAUVEAU Corinne	
AUDEBERT Catherine	
DENIS BRUNET Coline	Excusée
BOUILLE Lionel	
BAUDOIN Lionel	